



DEMANDE DE LOGEMENT RESIDENCE CORREZE



9, RUE BOURDELLE - PARIS XVème

A retourner **IMPERATIVEMENT** au :
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE

Hôtel du Département Marbot
9, rue René et Emile Fage - B.P. 199
19005 TULLE Cedex
05.55.93.71.48 OU r19@correze.fr

ETAT CIVIL

	DEMANDEUR	CO-OCCUPANT
Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance:
Nationalité	Française <input type="checkbox"/>	Française <input type="checkbox"/>
	Union Européenne (UE) <input type="checkbox"/>	Union Européenne (UE) <input type="checkbox"/>
	hors UE <input type="checkbox"/>	hors UE <input type="checkbox"/>
Adresse :
Téléphone demandeur :
Adresse mail demandeur :
Téléphone parents :
Lien avec le demandeur

MOTIF DE LA DEMANDE

Recherche d'emploi	<input type="checkbox"/> Premier emploi	<input type="checkbox"/> Formation, stage	<input type="checkbox"/>
Mutation ou nouvel emploi	<input type="checkbox"/> Déplacements professionnels	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>

LOGEMENT SOUHAITE

Chambre à 1 lit

Chambre à 2 lits

Cocher la case ci-contre, dans le cas où, à la période demandée, seulement des chambres doubles seraient disponibles (tarif environ 644€), j'accepte de bénéficier d'une chambre double

A partir du
Pour une durée de

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à, le.....
(Signature)

Pièces à joindre à la demande :

Documents justificatifs à transmettre avec le dossier pour chaque occupant :

Dans tous les cas :

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (*Carte d'identité ou titre de séjour + passeport*)
- Les deux derniers avis d'impôt sur le revenu : n et n - 1 (complet) si vous n'êtes pas rattaché fiscalement à vos parents
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Dernière quittance de loyer et attestation d'hébergement

Cas Particulier :

- Vous êtes étudiant(e)** : Joindre un certificat de scolarité
Joindre un justificatif de bourse si vous en bénéficiez
(notification de bourse définitive)
- Vous êtes stagiaire** : Joindre une attestation de stage complète et signée
- Vous êtes salarié** : Joindre les trois derniers bulletins de salaire
Joindre une copie du contrat de travail
Joindre une attestation récente de présence dans l'entreprise
- Vous êtes demandeur d'emploi** : Joindre attestation pôle emploi ou agence d'intérimaire en Ile de France.

Pour le garant (parents) :

- Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant demandeur)
- Les deux derniers avis d'impôt sur le revenu : n et n - 1 (complet)
- Justificatifs des revenus des 2 parents (ou garant) sur les 3 derniers mois (attestation comptable, bulletin de salaire).
- une attestation des parents (ou du garant) s'engageant à payer le loyer, ou à verser une pension alimentaire (avec montant).

"Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en place par le Conseil Départemental destiné à gérer et suivre les demandes d'accès et les locations des chambres de la Résidence Corrèze située à Paris. Les destinataires des données sont le Conseil Départemental et le gestionnaire de la Résidence.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de la collectivité, 9 rue René et Emile Fage, 19005 TULLE cédex."

RESIDENCE CORREZE



9, RUE ANTOINE BOURDELLE
PARIS XVème

Le Centre d'Accueil Hôtelier du 9 Rue Antoine Bourdelle a ouvert ses portes le 15 Mars 1996.

Metro : 4 6 12 13 Montparnasse-Bienvenue

■ BENEFICIAIRES

Cette structure est destinée aux jeunes Corrégiens qui sont âgés, au moment de la demande, de plus de 18 ans et de moins de 26 ans. Elle permet de pouvoir bénéficier d'un accueil provisoire, notamment pour suivre des études, d'accéder à des stages, des formations, ou tout simplement rechercher un emploi.

La durée de location est comprise entre 1 mois minimum et 1 an maximum non renouvelable.

- La prise de possession des chambres est impossible les week-end et jours fériés

Ce programme de 89 chambres a nécessité un an de travaux pour transformer un immeuble d'ateliers et de bureaux qui appartenait à la Ville de Paris en centre hôtelier.

Situé dans une rue calme au cœur du quartier Montparnasse, il a été conçu pour offrir un espace de tranquillité et de convivialité à ses futurs occupants.

Ils trouveront dans ce quartier tous équipements et moyens de transport souhaités.

Les chambres ont vue sur le musée du sculpteur Bourdelle ou sur le jardin intérieur.

DONNEES TECHNIQUES :

Superficie du terrain : 977 m²

a) Chambres :

Surface habitable totale : 1 531 m²

Surface habitable moyenne par chambre à 1 lit : 16,7 m²

Surface habitable moyenne par chambre à 2 lits : 21,8 m²

b) Locaux communs :

Surface utile au rez-de-chaussée : 378 m²

Surface utile au sous-sol : 214 m²

EQUIPEMENT DU FOYER :

a) Chambres

Chacune d'entre elles dispose des prestations suivantes

- salle de douche avec WC
- coin cuisine avec évier, réfrigérateur
- plaques de cuisson et rangements
- prise TV
- prise PTT
- chauffage individuel par convecteurs électriques.
- ballon d'eau chaude individuel

Le mobilier comprend un lit de 90 X 190 (200) avec sommier, matelas, couvre-lit, un bureau, un bloc étagères, une table de chevet, un fauteuil, une chaise, un placard-penderie.

(Les oreillers et traversins sont à fournir par le demandeur)

b) Locaux collectifs

- ♦ espace rencontre équipé de canapés, tables, chaises, tv
- ♦ salle de ping-pong : table de ping-pong (installation au cours de l'année 2018)

DONNEES FINANCIERES

Quelques exemples de redevance à compter du 1^{er} Janvier 2016

Surfaces en m ²	Nombre d'occupants	Redevance mensuelle par occupant (hors électricité)
16 m ²	1	environ 420 €
17 m ²	1	environ 424€
18 m ²	1	environ 432 €
21,80 m ²	2	environ 644 €

Cette redevance comprend les charges locatives telles que l'eau, l'entretien et l'électricité des parties communes, les frais de gestion, etc...

Aide personnalisée au logement

Le foyer a fait l'objet d'une convention avec l'Etat. A ce titre, les occupants peuvent bénéficier de l'APL.

DEMANDE DE CHAMBRE A ADRESSER AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE